



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le Mans, le 3 décembre 2024

L'APBO et le Groupe Bel revalorisent le prix du lait, le volume de collecte et accélèrent en faveur de la décarbonation pour 2025

L'APBO (Association des producteurs Bel de l'Ouest) et le Groupe Bel ont redéfini les contours de leur partenariat pour l'année 2025. L'accord fait évoluer deux aspects majeurs autour de la valorisation de la main d'œuvre et des enjeux carbone.

Depuis 2017, le partenariat entre l'APBO et le Groupe Bel, pionnier et antérieur aux lois EGAlim, constitue une initiative inédite, autant par son contenu que par sa longévité. Chaque année, les deux parties définissent un prix d'achat et un volume du lait pour l'ensemble de l'année à venir, se donnant ainsi les moyens de se projeter et d'agir pour la transformation concrète des pratiques agricoles pour une production de lait et une alimentation plus durable.

Le 8^e accord, conclu le 2 décembre 2024, qui prévoit l'augmentation du prix du lait et des volumes collectés, se dote également d'une nouvelle ambition renforcée en matière d'accélération de la transition des exploitations. Grâce aux premiers accords, et en quelques années, toutes les exploitations de l'APBO ont réussi à mettre en place les pratiques durables qui renforcent la valeur du lait **MonBBLait**[®] utilisé par le groupe Bel dans la fabrication des produits MiniBabybel, Kiri, Boursin et Cousteron : un lait 100% français, de vaches laitières aux pâturages¹ et nourries sans OGM. Pour leur 8^e accord, le Groupe Bel et l'APBO font le choix d'intégrer 8 nouveaux leviers optionnels de réduction de l'impact carbone des exploitations adhérentes, chacun associé à une prime. Ce dispositif « MonBBLait[®] durable » sera déployé à partir du 1^{er} juin 2025.

Un prix du lait revalorisé pour rémunérer plus justement la main d'œuvre et accompagner les éleveurs dans la transition

Pour l'année 2025, le prix moyen MonBBLait[®] 38/32 du lait conventionnel se composera de :

- Un **prix MonBBLait[®] de 479 € / 1000 L** incluant l'alimentation sans OGM (<0.9%), l'accès des vaches aux pâturages et la revalorisation de la main d'œuvre dans la méthode de calcul du prix de base à hauteur de + 27 € / 1000 L, soit une augmentation de + 21,7% en 2025 par rapport à 2024.
- Un programme inédit « MonBBLait[®] durable » comprenant 8 nouveaux leviers optionnels et soutenu par des primes moyennes estimées à 12€/1000L à partir du 1^{er} juin 2025.

Soit un **prix moyen MonBBLait[®] durable 38/32 estimé pour l'année 2025 à 485 € /1000 L.**

Pour l'année 2025, à l'instar du prix MonBBLait[®], la main d'œuvre a également été revalorisée pour le **prix du lait MonBBLait[®] bio qui sera de 550€/1000L.**

Acte fort de la part du groupe Bel dans la poursuite du projet commun porté avec l'APBO, la **juste rémunération est à la base du partenariat**, reconduit pour la 8^e fois. Cette revalorisation de la main d'œuvre est à la fois la condition d'une production durable et de la pérennité des exploitations. Elle donne la possibilité aux éleveurs de travailler dans un esprit apaisé grâce à la reconnaissance de leur travail, de la visibilité avec un prix annuel et de la dynamique de développement qu'elle apporte.

¹ 150 jours / an minimum



Lancement du programme MonBBLait® durable, intégrant 8 nouveaux leviers de réduction du carbone au cahier des charges

Le cahier des charges MonBBLait®, basé entre autres sur le pâturage et l'alimentation non-OGM depuis 2018, marque une évolution majeure en 2025 afin d'encourager et d'accélérer encore davantage la réduction des émissions de carbone dans les 670 exploitations adhérentes.

Baptisée « MonBBLait® durable », cette évolution concrétise le renforcement du plan ambitieux de l'APBO et de Bel de réduction de l'empreinte carbone des fermes initié depuis 2020 au travers des CAP2'ER® et formations réalisées par l'ensemble des adhérents.

8 nouveaux leviers optionnels sont donc proposés dans le cahier des charges, sélectionnables par les adhérents :

- **Couverture des sols**
- **Zéro déforestation et alimentation locale**, via l'absence de recours aux tourteaux de soja et d'huile de palme
- **Maintien et implantation des haies**
- **Autonomie protéique via des concentrés autoconsommés**, en favorisant la culture de protéagineux
- **Autonomie protéique via des fourrages**, en optimisant notamment le recours à l'herbe, des méteils, ou des légumineuses fourragères comme la luzerne
- **Aliments réducteurs de méthane** comme le lin
- **Compléments alimentaires réducteurs de méthane** (Bovaer®)
- **Mesure du méthane entérique** pour favoriser la mise en place de pratiques de réduction

Sur la base du volontariat, cette évolution permettra de **valoriser les nombreuses pratiques plus durables déjà mises en œuvre par les éleveurs** sur leurs exploitations depuis plusieurs années, et de soutenir **le développement des nouvelles pratiques**.

Le nouveau cahier des charges sera effectif à partir du 1^{er} juin 2025 et fonctionnera avec un système de points comprenant un seuil d'entrée et un plafond pour chacun des leviers. **La prime moyenne est estimée à 12 € / 1000 L**. Elle pourra aller jusqu'à **25 € / 1000 L pour les exploitations les plus avancées en matière de décarbonation**.

Une nouvelle augmentation des volumes de lait collectés

Le prix établi par l'accord pour l'année 2025 s'applique à la totalité du lait APBO transformé dans les usines Bel. Il concerne ainsi l'ensemble des **431 millions de litres de lait** qui seront livrés à Bel par les producteurs de l'APBO, un volume en **augmentation de 10 millions de litres** par rapport à 2024.

Le groupe Bel est fier d'augmenter sa collecte de lait, et de renforcer son soutien à la filière laitière française, afin de soutenir la production dynamique de ses marques, et particulièrement, du Mini Babybel produit à l'usine d'Evron (Mayenne).

Frédéric Dorilleau, président de l'APBO : « *Cet accord va dans le bon sens avec une avancée significative sur la revalorisation de la main d'œuvre dans le prix de base. C'est un acte fort de reconnaissance pour les éleveurs déjà engagés dans des pratiques plus vertueuses et un nouveau moyen de favoriser un engagement accru vers la décarbonation. Cela nous tient à cœur pour la pérennité de la filière et pour répondre plus globalement aux grands enjeux sociétaux.* »

Anne-Sophie Carrier, directrice générale de Bel France : « *Ce huitième accord démontre notre volonté commune d'aller de l'avant. A travers l'augmentation du prix du lait, du volume de la collecte*



et la mise en place de nouvelles primes en faveur de la décarbonation, nous consolidons notre projet de transition alimentaire performante et durable avec des producteurs mieux rémunérés et accompagnés dans la transformation de leur modèle. Nous poursuivrons la valorisation de ce partenariat engagé et créateur de valeur auprès des acteurs de la grande distribution, avec lesquels nous souhaitons intensifier notre coopération pour créer le modèle alimentaire de demain.

»

Récapitulatif prix et volumes MonBBLait®

Le prix MonBBLait® 2025 38/32 pour le lait conventionnel est défini pour 2 périodes :

- Du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 : **481 € / 1000 L**

En détail : 460 € / 1000 L de prix de base + 21 € / 1000 L de prime MonBBLait® (versée à 100% des éleveurs).

- Du 1^{er} juin au 31 décembre 2025 : **489 € / 1000 L**

En détail : 460 € / 1000 L de prix de base + 17 € / 1000 L de prime MonBBLait® (versée à 100% des éleveurs) + 12 € / 1000 L prime moyenne optionnelle MonBBLait® durable (de 0 à 25 € / 1000 L). Le prix maximum pour l'année 2025 pourrait ainsi s'élever à 502 € / 1000 L pour les exploitations les plus avancées en matière de décarbonation.

Le prix 2025 38/32 pour le lait MonBBLait® Bio : 550 € / 1000 L

Volumes : 431 millions de litres

A propos de l'APBO

L'Association des Producteurs Bel de l'Ouest (APBO) est une Organisation de Producteurs reconnue par les pouvoirs publics depuis 2012. Elle représente aujourd'hui près de 700 fermes, soit la totalité des producteurs de lait en contrat avec les Fromageries Bel Production France. La zone de collecte concernée s'étend sur six départements : l'Orne, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne. Dès 2012, l'APBO a conclu un contrat cadre avec le Groupe Bel. L'APBO est propriétaire et garante du cahier des charges de la démarche de différenciation appelé MonBBLait®.

Retrouvez plus d'informations sur www.monBBlait.fr, sur Twitter @MonBBlait, sur Facebook @monbblait, sur Instagram MonBBLait® et sur LinkedIn Association des Producteurs de lait Bel de l'Ouest (APBO).

Contacts presse APBO : agence Communicante

Antoine Monnier – antoine.monnier@communicante.fr – 06 73 80 93 65

Khadeja Camara – khadeja.camara@communicante.fr – 06 82 62 37 57

A propos du Groupe Bel

Bel est un acteur majeur de l'alimentation à travers des portions de bien manger laitières, fruitières ou végétales, et l'un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque. Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La Vache qui rit®, Kirï®, Babybel®, Boursin®, Nurishh®, Pom'Potes® ou GoGo squeeZ®, ainsi qu'une trentaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2022 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros.

10 800 collaborateurs répartis dans près d'une soixantaine de filiales dans le monde contribuent à déployer la mission du Groupe : offrir une alimentation plus saine et responsable pour tous. Ses produits sont élaborés dans 29 sites de production et distribués dans plus de 120 pays.

www.groupe-bel.com

Contacts presse Bel : Havas Paris

Laure Calixte – laure.calixte@havas.com - 06 33 81 81 17

Agathe Gauthier – agathe.gauthier@havas.com – 06 78 05 57 64